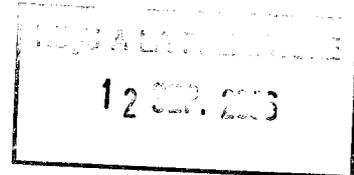


Service instructeur
Direction de la Solidarité

N° 9^e/2606

Service consulté



**CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION
MULHOUSIENNE (CVIAM)
Participation au financement d'un poste de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale
à la Ville de WITTENHEIM**

Résumé : *Dans le cadre du Contrat de Ville Intercommunal de l'Agglomération Mulhousienne (CVIAM), le Département a choisi de soutenir les communes pour le financement des équipes de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) chargées localement de la mise en œuvre de la politique de la ville en faveur des territoires prioritaires.*

Pour la durée du Contrat de Ville (2000-2006), le Conseil Général, en sa séance du 24 mars 2000, a fixé une enveloppe globale de 533 571,56 €, permettant de cofinancer l'équivalent d'un poste maximum de MOUS par collectivité pour un montant plafonné à 11 433.68 € par an (depuis arrondi à 11 500 €).

Il est proposé de cofinancer, de manière ponctuelle et exceptionnelle, un poste de chef de projet au bénéfice de la Ville de Wittenheim. Les crédits correspondants pour 2006 sont inscrits au budget primitif. Le montant de la subvention s'élève à 4 000 € pour 2006.

En séance du 24 mars 2000, le Conseil Général s'est engagé à financer les Maîtrises d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour les communes engagées dans le Contrat de Ville Intercommunal de l'Agglomération Mulhousienne (CVIAM) à hauteur de 533 571,56 € sur la durée du Contrat de Ville (2000-2006).

En séance du 12 juillet 2001, la Commission Permanente du Conseil Général a approuvé les modalités d'intervention de la collectivité en matière de financement des postes de MOUS.

Il a ainsi été décidé de cofinancer l'équivalent d'un poste maximum de MOUS par collectivité en privilégiant les petites communes, sur la base des critères de l'Etat (sont acceptés, les contractuels de la Fonction Publique, les cabinets privés spécialisés et les associations à l'exclusion des fonctionnaires et emplois-jeunes).

Ces postes peuvent concerner, soit les fonctions de chef de projet chargé d'animer la convention d'application territoriale du Contrat de ville, soit les fonctions d'agent de développement social qui se situe davantage dans la proximité avec les habitants.

Ce financement correspond à une subvention annuelle par poste et par collectivité d'un montant fixe de 11 500 € maximum sur toute la durée du Contrat de Ville, calculé au prorata du nombre de mois travaillés.

Aujourd'hui, le Conseil Général cofinance cinq postes de MOUS sur les communes d'Illzach, Kingersheim, Rixheim, Staffelfelden, Wittelsheim.

Le projet de la Ville de WITTENHEIM

Le Conseil Général a participé au financement du poste de chef de projet au profit de la ville de Wittenheim de 2000 à 2004. Cette participation s'est interrompue en juillet 2004, suite à la titularisation du chef de projet.

Cependant, en l'absence de la titulaire du poste, en congé maternité pendant sept mois en 2006, la Commune a recruté une personne contractuelle de la fonction publique territoriale. C'est dans ce cadre que la Collectivité a sollicité l'aide financière des partenaires du CVIAM que sont l'Etat et le Conseil Général pour concourir financièrement à la part restant : à sa charge après indemnisation par la sécurité sociale et des assurances, à savoir 13 000 € sur les 23 800 € du coût total.

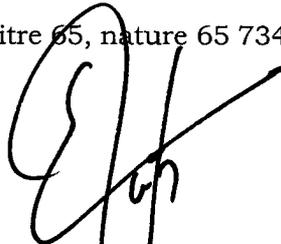
L'Etat a donné son accord pour une aide de 5 000 € dans la mesure où la Ville participe également à cette dépense à hauteur de 4 000 €. Le Conseil Général est sollicité à hauteur de 4 000 €. Il est proposé d'accorder la subvention demandée. En effet, avant titularisation de la chef de projet, nous participions déjà aux côtés de l'Etat au financement de ce poste. Cette titularisation nous a par ailleurs permis de réaliser des économies substantielles.

En conclusion, je vous propose :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € pour 2006 à la Ville de Wittenheim au titre du poste de MOUS.

Cette somme sera prélevée sur l'enveloppe 61501, chapitre 65, nature 65 734, fonction 58.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

